

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 JUIN 2019

1. **La séance a été ouverte** à 20 h 32 en absence du conseiller Claude Frappier et en présence de deux (2) citoyens.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer **une promesse d'achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins situé rue Laflèche**. Les principales conditions de cette transaction sont les suivantes :
  - Prix de vente = évaluation municipale 451 300 \$;
  - Bail de location de locaux à la Caisse = 3158 p.c. loués pour 7 ans à 13 \$/p.c./an;
  - Loyer du bail payé d'avance et déduit du prix de vente = 287 378 \$;
  - Travaux de toiture à faire et déduits du prix de vente = 10 000 \$;
  - Solde du prix de vente de 153 392 \$ payable en 10 ans sans intérêt.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le nouveau plan d'utilisation des immeubles municipaux. Voici en bref les usages auxquels la Municipalité destine dorénavant ses divers immeubles :
  - **Édifice municipal J.-A.-E.-Laflèche** : CLSC Valentine-Lupien + Garderie Gribouillis;
  - **Centre multiservice Réal-U.-Guimond** : séances du Conseil municipal + bibliothèque municipale + Société d'histoire et de généalogie + métiers d'arts + OTJ + FADOQ + location de salles + activités culturelles et récréatives;
  - **Presbytère** : Clinique médicale Camille-Michaud + bureaux du Comité industriel;
  - **Église** : lieu de culte aménagé dans la sacristie + salle d'exposition et de spectacle dans l'église elle-même;
  - **Caisse** : Centre de services bancaires Desjardins + bureau municipal.

La mise en œuvre de ce nouveau plan d'utilisation va s'étaler sur plusieurs mois jusqu'à l'hiver 2020; mais l'inauguration de la salle de spectacle dans l'église, qui exige plus de travail, ne pourra se faire avant la fin de 2020 / début de 2021.
4. À la parole au public M. Alyre Bélanger est intervenu pour féliciter le Conseil qui a tenu, avant son assemblée, une séance publique d'information à laquelle ont participé soixante et onze (71) citoyens, plusieurs employés municipaux et deux (2) représentantes de la haute direction de la Caisse Desjardins.
5. Par vote unanime, **la séance a été levée** à 20 h 40.